

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Direction régionale des douanes et le Gouvernement de la Polynésie française mettent à la disposition des usagers un téléservice dénommé FENIX dont la finalité est l'établissement et le dépôt, sous forme dématérialisée, des déclarations en douane dans le cadre des différentes procédures de dédouanement et leur contrôle et instruction par les agents des douanes ainsi que l'analyse de risques et l'orientation des contrôles dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Dans le cadre de ce téléservice, ils procèdent à un traitement des données à caractère personnel des déclarants, des expéditeurs et des destinataires des marchandises.

Le Gouvernement de la Polynésie française (BP 2551 -98713 Papeete) et la Direction régionale des douanes de la Polynésie française (BP 9006 - 98 715 Pirae) sont coresponsables de ce traitement.

Ce traitement est réalisé dans le respect du règlement général pour la protection des données n°2016-679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Le système FENIX a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (cnil.fr) sous le numéro d'enregistrement 2043959 du 16 mars 2021.

Pendant toute la durée du traitement, vos données personnelles font l'objet d'une protection particulière. Outre les mesures de sécurité mises en œuvre pour en protéger l'accès, nous nous assurons que seuls les personnels habilités par l'arrêté n° 845 CM du 16 juin 2017 portant création d'un traitement relatif au dédouanement en ligne par transmission automatisée (FENIX) peuvent y avoir accès.

Base légale du traitement : Ce traitement se fonde sur la mission d'intérêt public de la Polynésie française (article 6.1.e du RGPD) relative à la fiscalité (perception des droits et taxes) et à la lutte contre la fraude. Il est réalisé conformément au code des douanes, à la loi de Pays n°2016-35 du 12 septembre 2016 et à l'arrêté n° 845 CM du 16 juin 2017 portant création d'un traitement relatif au dédouanement en ligne par transmission automatisée (FENIX). Le traitement a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (N°2043959 du 16 mars 2017).

Personnes et données concernées : Les données traitées portent sur l'identification des déclarants, des expéditeurs et des destinataires de marchandises, leurs coordonnées, ainsi que les données à caractère professionnel et fiscal strictement nécessaires à l'instruction des déclarations.

Elles sont collectées directement auprès des personnes ou de leurs mandataires.

Durée de conservation des données : Les informations recueillies lors de votre inscription et dans le cadre de l'utilisation du téléservice FENIX sont conservées par la direction régionale des douanes de Polynésie française, pendant les délais fixés par l'arrêté n° 845 CM du 16 juin 2017 portant création d'un traitement relatif au dédouanement en ligne par transmission automatisée (FENIX), soit :

- 3 ans à compter du dépôt de la déclaration ou de la date d'apurement du régime économique ;
- 10 ans pour le matériel de guerre.

Destinataires des données : Les données ne sont accessibles qu'aux seuls personnels habilités :

- de la Direction régionale des douanes,
- de la Paierie de la Polynésie française,

- de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française,
- du Port Autonome de Papeete,
- de la Direction du système d'information de la Polynésie française et de la société BULL ATOS, prestataire en matière informatique.

Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités disposent, dans l'exercice de leurs missions, d'un droit de communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, ...).

Vos droits sur vos données : Vous disposez, après justification de votre identité, des droits d'accès, de rectification de vos données, du droit à la limitation de leur traitement que vous pouvez exercer en vous adressant à : [dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr).

<p>Pour toute information complémentaire sur le traitement des données ou réclamation, vous pouvez contacter les Délégués à la Protection des Données (DPD).</p> <p>la déléguée à la protection de la DRPF  <a href="mailto:dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr">dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr</a>          BP 9006 - 98 716 Pirae</p> <p>la déléguée à la Protection des Données          du Gouvernement de la PF  <a href="mailto:dpo@administration.gov.pf">dpo@administration.gov.pf</a>          DSI Pf BP 4574, 98713 Papeete</p>	<p>Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez déposer plainte auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL)-  <a href="http://www.cnil.fr">www.cnil.fr</a></p>
--	---